

tion d'officiers, droits de chasse, foires, laydes, banchages, honneurs, autorités et prééminences dues et accoutumées, lesdites possessions situées sur diverses paroisses et sujettes et justiciables de la terre et baronnie d'Amplepuis ; ceux de ces maisages qui sont situés sur la paroisse d'Amplepuis, se nommaient Miolland, la Perroudière, Rossillon, le Niolo, Silloux, Berland, Vercolon, les consorts Papot, les Goiard, les Plasses, Grollet, le Cluzel, les Roddet, la grange Pijan, les consorts de Vaux, la Crozette, la Croze Piraud, la Goutardière, Barberel, la Pierre, Sanière, les Fours. Les seigneurs de Rébé vendirent en même temps à Benoît de Pomey le dîme de Mioland, en froment, seigle, orge, avoine, sarrazin, filets, charnage, légumes, dépendant autrefois pour deux tiers de la maison de Rochefort et l'autre tiers du seigneur de Nagu-Varennnes et depuis de maître Jean Farges, héritier de maître Jacques Farges, son père, à cause de Montchervet, lequel Jean Farges l'avait vendu à feu Zacharie de Rébé, baron d'Amplepuis et seigneur de Rébé ; une partie de ce dîme avait été achetée d'Anne de Nettancourt, dame de Lieudieu, et de Philippe de Choiseul, seigneur de Pressigny, qui prétendaient quelques droits en la baronnie d'Amplepuis et ses dépendances ; ils lui vendirent encore la grande rente du Chastel Viel d'Amplepuis et la rente de Rains de Bourbon ou des Remis de Bourbon.

Benoît de Pomey, seigneur de Rochefort, testa, le 19 mars 1648, en faveur de son neveu noble Hugues de Pomey, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, fit un codicille le 28 mars suivant et mourut peu après.

Le 23 décembre 1681, plusieurs grangers de Rochefort ayant vendu, sans le consentement d'Hugues de Pomey,